

M. Blenkarn: Parlez-vous du droit à la propriété.

M. Chénier: Le pauvre député ne peut penser à rien d'autre qu'à au droit à la propriété. C'est une idée fixe chez lui.

M. Blenkarn: Croyez-vous que le droit à la propriété existe?

Une voix: Silence, c'est l'heure du couvre-feu à la fourrière municipale.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre!

[Français]

M. Chénier: Il s'est manifesté au cours des audiences publiques, monsieur le président, une ouverture d'esprit et de cœur, où groupe après groupe, individu après individu ont exprimé leur tolérance, plus encore, leur compréhension à l'égard de l'aspect unique de notre pays. C'est l'exemple de ces témoignages qui formera la loi sur le Canada. La grande majorité de ceux qui ont comparu au comité ont aussi exprimé leur appui aux articles 16 à 23 de la résolution touchant aux langues officielles, aux langues de communication avec le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux, et je répète, avec certains gouvernements provinciaux, aux langues d'enseignement, aux langues des tribunaux et à la rédaction des textes gouvernementaux.

Au moins 12 groupes et individus, outre l'ACFO et la FFHQ, ont abordé le sujet des langues et suggéré avec force que l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit étendu à l'Ontario.

Monsieur le président, le Conseil des minorités du Québec, la Fédération canadienne des municipalités, le Congrès juif du Canada, le Congrès national des Italo-Canadiens, et bien d'autres encore, sans oublier le Commissaire aux langues officielles, ont tour à tour plaidé pour que l'Ontario accorde enfin à sa minorité francophone des droits linguistiques qu'elle réclame depuis déjà trop longtemps.

Je suis désolé et déçu que le gouvernement de l'Ontario ne reconnaisse pas le bilinguisme officiel à l'échelle de sa province. Le temps est opportun pourtant, et je regrette que l'Ontario n'ait pas atteint cette maturité que le Canada, en général, a affirmée depuis la promulgation de sa loi sur les langues officielles.

Monsieur le président, plus d'un siècle s'est écoulé depuis l'insertion dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique des droits linguistiques à l'égard des francophones et des anglophones du Québec et du Manitoba. Après 114 ans, la nouvelle loi sur le Canada confirmera le *statu quo* au chapitre des langues et garantira de nouveaux droits linguistiques égaux aux citoyens du Nouveau-Brunswick. C'est tout! Après tant d'années d'évolution et de progrès, la minorité francophone la plus importante à l'extérieur du Québec, la francophonie de l'Ontario, n'aura pas encore réussi à voir ses droits protégés.

Je suis déçu, monsieur le président, de l'attitude du gouvernement de ma province. Cependant, j'accepte que le gouvernement fédéral n'impose pas à cette province le bilinguisme officiel, ce n'est pas là l'approche de notre gouvernement.

La constitution

Malgré ma profonde déception, je comprends mal le manque d'appui populaire de nos efforts et de ceux des groupes nationaux et provinciaux qui ont fait valoir l'argument en faveur d'un Ontario bilingue.

Ma circonscription, par exemple, compte 43 p. 100 de francophones regroupés en nombre important dans sept grandes collectivités. Pourtant, on ne m'a fait qu'une seule instance en faveur de l'enchâssement des droits linguistiques pour notre minorité et cette seule instance était presque anonyme, elle était signée: un groupe de citoyens concernés.

Ce manque d'enthousiasme m'attriste, monsieur le président, parce qu'il n'y a pas de moment plus propice pour faire valoir nos droits. Il n'est cependant pas trop tard, autrement, la minorité francophone de la circonscription de Timmins-Chapleau manquera une occasion unique et historique d'assurer à ses enfants la protection de ses droits.

N'oublions pas qu'une fois ces droits enchâssés dans une Constitution véritablement canadienne, aucun nouveau gouvernement provincial ne pourra nous les enlever. A mon avis, l'appui populaire d'un Ontario bilingue reste à mesurer. Le sondage du journal le *Toronto Star* publié le 28 février dernier révèle qu'au moins 52 p. 100 de la population de l'Ontario accepteraient le bilinguisme institutionnel dans ma province. Le premier ministre Davis et ses députés conservateurs n'ont donc plus raison de se cacher derrière l'argument qu'il n'y a pas de consentement de la majorité des électeurs.

Je crois que nous de la minorité francophone dispersée à travers l'Ontario aurons du mal à digérer notre manque de fierté si nous ne faisons pas un effort d'ici quelques semaines afin de mobiliser la population ontarienne en vue de faire connaître à M. Davis l'urgence d'enchâsser, une fois pour toutes, nos droits linguistiques dans la nouvelle Constitution canadienne. J'invite mes collègues de...

● (2100)

[Traduction]

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le député me permettrait de lui poser une question; lorsqu'il aura terminé son discours, peut-être?

M. l'Orateur adjoint: Le secrétaire parlementaire accepterait-il qu'on lui pose une question?

M. Chénier: Je préférerais terminer mon allocution, monsieur l'Orateur.

[Français]

J'invite mes collègues de l'Ontario, les députés de tous les partis, à exprimer au premier ministre Davis leur appui de nos droits. C'est M. Davis, semble-t-il, qui a besoin d'être convaincu. Nous avons entendu répéter durant des mois l'an dernier comme il était propice d'avoir des gouvernements qui soient tous conservateurs dans les provinces. Cela semble moins propice maintenant qu'on a besoin de l'aide de nos députés de l'autre côté.